

- l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du captage d'eau potable de la Garenne devrait être publié en octobre 2013. Le poste de refoulement des eaux usées de GUEUX-BOIS devra être déplacé car il se situe dans le périmètre de protection du captage. Les travaux s'élèveront à 500 000 €, dont une partie subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- en raison des procédures de consultation à entreprendre, les travaux de faux plafond et de câblage électriques seront réalisés à l'école primaire de GUEUX durant les vacances d'été 2014.
- commémoration de la Première Guerre mondiale en 2014 : une plaquette compilant les manifestations prévues par les différentes communes sera réalisée par la C.C.C.V.

III – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

- Commission animation du 12 juin 2013 : Monsieur DEGODET présente le programme de la Fête patronale qui aura lieu les 24, 25 et 26 août. Débutant par le traditionnel feu d'artifice, la fête sera animée par un orchestre le samedi soir, se poursuivra par des danses le dimanche après midi, suivies d'une projection sur grand écran de photos anciennes du village, pour se terminer le lundi après-midi par des animations pour les enfants.
- Commission intercommunale scolaire du 17 juin : Monsieur DEGODET indique que la réflexion concernant la réorganisation du temps scolaire se poursuit, en étroite concertation avec les communes de THILLOIS et VRIGNY, les directeurs d'école, les parents d'élèves et le C.E.V. D'ores et déjà, les enfants auront classe le mercredi matin et termineront l'école $\frac{3}{4}$ d'heure plus tôt les autres jours. Des locaux seront disponibles pour les accueillir pendant le temps périscolaire, l'attention portant maintenant sur le financement, non prévu par la loi, et le recrutement du personnel assurant la tranche horaire 15h45-16h30. Se pose également la question du manque de place à la cantine, le Conseil général envisageant de supprimer le ramassage scolaire du midi vers les communes de THILLOIS et VRIGNY, avec pour conséquence l'accueil d'enfants supplémentaires. L'idée de demander à la C.C.C.V. de prendre la compétence scolaire dans son entièreté, non seulement en matière d'investissement comme c'est le cas aujourd'hui mais aussi en matière de fonctionnement, est abordée, notre commune ne pouvant supporter à elle seule un tel investissement.

IV – DELIBERATIONS

DEL072013 01 – Décision modificative budget principal : prise en compte du remboursement du salaire versé à des agents en arrêt maladie

Monsieur le premier Adjoint informe l'assemblée que l'assurance souscrite par la Commune auprès de C.N.P. Assurances permet le remboursement des salaires versés aux agents fonctionnaires en arrêt maladie et peut servir à rémunérer des personnes, engagées à titre temporaire pour effectuer leur remplacement. Pour cela, il propose d'apporter au budget les modifications nécessaires à la rémunération de personnels non titulaires.

Il lit la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la délibération DEL072013_01.